

## TABLEAU S

JUIN 2015

# Calcul de départ à la retraite

Nous allons nommer un agent, Isabelle. Née le 18 décembre 1954, elle est entrée à la RATP le 20 février 1976 à l'âge de 21 ans comme secrétaire. Sans enfant, elle peut obtenir l'ouverture de ses droits à la retraite (**date plancher**), le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en réunissant simultanément deux conditions : **60 ans d'âge et 30 années d'ancienneté** dans l'entreprise. Isabelle envisage de les faire valoir au **1<sup>er</sup> mars 2016** et comptabilisera à cette date : **40 annuités (160 trimestres)**. Elle est au maximum de son déroulement de carrière avec le niveau E12 et a actuellement un revenu mensuel brut de **2721 €**. À noter qu'elle n'a pas travaillé dans d'autres régimes (diminution décote).

### Calcul approximatif de sa pension à taux plein, incluant le 13<sup>ème</sup> mois

Le taux de liquidation d'une retraite à taux plein à la RATP est de 75 %. Pour calculer la pension d'un assuré, il suffit de prendre les éléments de rémunération soumis à cotisation correspondant à son coefficient de référence applicable pendant les six derniers mois de son activité et de le multiplier par 75 % (0,75). Pour la Ratp, on y ajoute le 13<sup>ème</sup> mois :

$$\frac{T + C (2721 \text{ €}) \times 13}{12} \times 75 \% = 2210,81 \text{ €}$$

Si Isabelle veut bénéficier d'un taux plein, elle doit totaliser sur sa carrière **40,5 annuités soit 162 trimestres**. Il faudra qu'elle boursingue 0,5 annuité supplémentaire soit 2 trimestres pour aller jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2016**.

### Isabelle décide de partir le 1<sup>er</sup> mars 2016

Date d'ouverture des droits	Trimestres nécessaires pour un taux plein (annuités)	Valeur de l'annuité en %	Taux de la décote par trimestre manquant	Évolution de l'âge limite exclusif de décote	Nombre maxi de trimestre en décote	Age légal de départ à la retraite
Du 1/07/14 au 30/06/2015	162 (40,5)	1,852	0,625	62 ans et 6 mois	10	60 ans

$$40 \times 1,852 \% = 74,08 \% \Rightarrow \frac{2721 \text{ €} \times 13}{12} \times 74,08 \% = 2183,69 \text{ €}$$

**Attention, étant donné qu'Isabelle n'a aucunement travaillé dans d'autres régimes, le nombre maximum de trimestre en décote lui est applicable (10) !**

Pour atteindre le taux plein (162 trimestres), il manque à Isabelle 0,5 annuité soit **2 trimestres**. Dans son cas, le nombre maximum retenu de **trimestres** en décote est de 2 (0,625 % par trimestre) soit :  
 $- 0,625 \% \times 2 = - 1,25 \% \Rightarrow 2183,69 \text{ €} - (2183,69 \times 1,25 \%) = 2183,69 - 27,30 = 2156,39 \text{ €}$ .

Pour s'exonérer de la décote, Isabelle doit travailler 2 trimestres supplémentaires soit **0,5 annuités** c'est-à-dire jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2016** :

- 1<sup>ère</sup> méthode de calcul :  $40,5 \times 1,852 \% = 75,00 \% \Rightarrow \frac{2721 \text{ €} \times 13}{12} \times 75,00 \% = 2210,81 \text{ €}$
- 2<sup>ème</sup> méthode de calcul :  $162/162 \times 75 \% = 75,00 \Rightarrow \frac{2721 \text{ €} \times 13}{12} \times 75,00 \% = 2210,81 \text{ €}$

## TABLEAU S

JUIN 2015

# Régime spécial de retraite RATP

lié au décret N° 2014-668 du 23 juin 2014

Par les décrets successifs imposés par les différents gouvernements, trois dates sont à noter :

- À partir du 31 décembre 2008, suppression des bonifications (1/5) ;
- À partir de 2017, les conditions de départ à la retraite évoluent progressivement de 60 ans d'âge et 30 années d'ancienneté pour aller à 62 ans d'âge et 32 années d'ancienneté ;
- À partir de 2019, le nombre de trimestres à effectuer pour atteindre le taux plein ne dépend plus de la date plancher, mais de la date de naissance de l'assuré.

Ouverture des droits	Trimestres nécessaires pour un taux plein (annuités)	Valeur de l'annuité en %	Taux de la décote par trimestre manquant	Évolution de l'âge limite exclusif de décote	Nombre maxi de trimestre en décote	Age légal de départ à la retraite
Du 1/07/13 au 30/06/2014	161 (40,25)	1,863	0,5	62 ans et 3 mois	9	60 ans
Du 1/07/14 au 30/06/2015	162 (40,5)	1,852	0,625	62 ans et 6 mois	10	60 ans
Du 1/07/15 au 30/06/2016	163 (40,75)	1,84	0,75	62 ans et 9 mois	11	60 ans
Du 1/07/16 au 30/06/2017	164 (41)	1,829	0,875	63 ans	12	60 ans
Du 1/07/17 au 30/06/2018	165 (41,25)	1,818	1	63 ans et 7 mois	13	60 ans et 4 mois
Du 1/07/18 au 30/06/2019	166 (41,5)	1,807	1,125	64 ans et 2 mois	14	60 ans et 8 mois
Du 1/07/19 au 30/06/2020	* Date de naissance		1,25	64 ans et 9 mois	15	61 ans
DU 1/07/20 au 30/06/2021	* Date de naissance		1,25	65 ans et 4 mois	16	61 ans et 4 mois
Du 1/07/21 au 30/06/2022	* Date de naissance		1,25	65 ans et 11 mois	17	61 ans et 8 mois
Du 1/07/22 au 30/06/2023	* Date de naissance		1,25	66 ans et 6 mois	18	62 ans
Du 1/07/23 au 30/06/2024	* Date de naissance		1,25	66 ans et 9 mois	19	62 ans
À partir du 1/07/24	* Date de naissance		1,25	67 ans	20	62 ans
* Entre le 1/07/1959 et le 31/12/1960	167 (41,75)	1,796	1,25			
* Entre le 1/01/1961 et le 31/12/1963	168 (42)	1,785	1,25			
* Entre le 1/01/1964 et le 31/12/1966	169 (42,25)	1,775	1,25			
* Entre le 1/01/1967 et le 31/12/1969	170 (42,5)	1,764	1,25			
* Entre le 1/01/1970 et le 31/12/1972	171 (42,75)	1,754	1,25			
* À partir du 1/01/1973	172 (43)	1,744	1,25			

